

Conseil Municipal PV de la séance du 13 février 2014

L' an 2014 et le 13 février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : MORVANT Michel, Maire, BODAN Roger, GUILLANIC Floriane, LE LAIN Jean-Luc, LE STANG Désiré, PERRET Jean-Yves, QUERE Emilienne, LE ROUX Danielle, ROUILLE Nathalie, PUISSANT Irène,

Absent(s) : LE FUR Amédée, MICHEL Aurélien, LE DILY Isabelle, GUIFFES Eric

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 14

Présents : 10

Date de la convocation : 07/02/2014

Date d'affichage : 07/02/2014

A été nommée secrétaire : QUERE Emilienne

SOMMAIRE

Ordre du jour :

1. Pont Saint-Yves – Avenant N°1
2. Maison de santé – Micro crèche – Avenants
3. Motion pour maintien des services à l'hôpital de Guémené-sur-Scorff
4. Banque alimentaire – Autorisation de signature de la convention
5. Chenille processionnaire – Campagne de traitement
6. Modalités d'accueil d'un nouveau médecin
7. Questions diverses

Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Jean-Paul CARCREFF, conseiller municipal, décédé le 18 janvier dernier.

Station-service de carburant, station de lavage, borne de recharge électrique, aire de service (vidange, eau) pour camping-car.

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire informe les membres présents de l'avis favorable émis par la commission des travaux du Conseil Général concernant la demande du conseil municipal de construire un rond-point à l'intersection de la route du Faouët et de Saint-Tugdual. Le maire précise que la mise au point définitive du dossier peut maintenant être engagée très rapidement

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Pont de Saint-Yves – avenant n°1

Monsieur le maire donne lecture de l'avenant N° 1 reçu du bureau d'études ARTELIA et relatif aux travaux de réfection du Pont de Saint-Yves. Il s'agit de préciser et d'intégrer l'augmentation et la diminution des quantités entraînant la modification du détail estimatif. Considérant que cet avenant ne modifie en rien le montant final qui reste fixé à 78 852.00 € hors taxes, les élus autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté.

2. Maison de santé – Micro-crèche - Avenants

Alors que le rapport initial effectué par le bureau de contrôle en juillet 2013 quant à la compatibilité des nouveaux travaux avec les structures de l'existant était favorable, il s'avère que lors de la démolition des cloisons de doublages et des planchers bas du rez-de-chaussée, les murs du bâtiment principal, ainsi découverts, sont trop fragiles. Une étude supplémentaire a donc été demandée. Le rapport de contrôle préconise de créer des poteaux poutres intérieurs pour porter les planchers supérieurs, de prévoir des joints au mortier et de modifier la structure porteuse de la cage d'escalier.

Le montant total des avenants acceptés par le conseil municipal s'élève à 50 739.90 €.

3. Motion pour le maintien des services à l'hôpital de Guémené-sur-Scorff

L'hôpital de Guémené-sur-Scorff est un outil important de santé publique qui offre des services de proximité de qualité à la population de Guémené-sur-Scorff et des communes environnantes.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) financeur du secteur sanitaire (service de médecine et de soins palliatifs, service de convalescence et d'une partie de la logistique et des services administratifs) projette la reconstruction de l'hôpital en diminuant la capacité à 30 lits au lieu de 45 actuellement (suppression de 9 lits en médecine, de 6 lits de SSR et transformation des 6 lits de soins palliatifs en tarification SSR). La cuisine est également menacée puisque l'ARS ne voit aucun intérêt à maintenir celle-ci.

Si les décisions de L'ARS sont actées, cela va entraîner un désert médical dans le Centre Bretagne privant ainsi la population de soins de proximité.

L'hôpital de Guémené-sur-Scorff est aussi un maillon important de l'économie locale avec plus de 200 salariés. Les suppressions annoncées vont donc entraîner de nombreuses suppressions d'emploi. Monsieur le Maire demande donc que le conseil municipal adopte une motion pour la révision de cette décision et le maintien à l'identique des services de l'hôpital dans l'intérêt de la population locale et pour l'emploi local qui en dépend.

4. Banque alimentaire – autorisation de signature de la convention

La commune est membre adhérent de la Banque Alimentaire. Depuis le 1er janvier 2014 les communes ne verseront plus une cotisation par habitant, mais la facturation sera établie mensuellement sur la base de 0.12€ par kilo brut fourni (à titre indicatif 54 kilogrammes de denrées ont été distribués aux habitants de Plouray pour le mois de janvier).

La commune de Gourin transporte et distribue les denrées nécessaires pour les bénéficiaires de Plouray et nous a donc fait parvenir la convention proposée par la Banque Alimentaire.

5. Modalités d'accueil du médecin

Devant la désertification médicale à laquelle les communes doivent faire face, le conseil municipal avait décidé de faire appel à un cabinet de consultants en recherche de professionnels de santé.

Suite à l'annonce du départ en retraite du seul médecin installé sur la commune le cabinet XP consultants a proposé à Monsieur DAN Viorel, médecin généraliste roumain de s'installer à Plouray. Ce dernier a effectué un séjour au mois d'octobre 2013 et après réflexion a décidé de répondre favorablement. Il a entamé toutes les démarches nécessaires à l'exercice de sa profession en France et prévoit de s'installer au mois de mars 2014. Il sera reçu au Conseil de l'Ordre des médecins mercredi 19 février.

(Il a été reçu effectivement au Conseil de l'Ordre des médecins du Morbihan le 19 février. Un avis favorable à son installation sur la commune de Plouray a été émis. La prestation de serment est intervenue le 21 février).

Afin de permettre son installation le conseil municipal a décidé la prise en charge du loyer du cabinet du Docteur Lockert en attendant la fin des travaux de la maison de santé et la mise en place d'une avance remboursable d'un montant de 12 000.00€.

Questions diverses

■ **Location de parcelles communales** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des exploitants agricoles louent des terrains communaux pour exploiter l'herbe, soit pour en faire de l'ensilage, soit pour la récolter comme fourrage.

Le Conseil Municipal constatant que l'indice de fermage est de + 2,56 % pour l'année 2013 (106.68 contre 103.95 en 2012), décide de fixer les montants des loyers pour 2013 en conséquence. Une vente de bois sur pied a également été consentie à la société JOSSO.

■ **Cartes de pesées à la bascule** : Monsieur le Maire explique le fonctionnement de la bascule permettant le pesage des véhicules des agriculteurs, entreprises...

Il existe plusieurs possibilités de paiement : paiement direct sur monnayeur, paiement à réception d'un titre de recette émis par la mairie pour les détenteurs d'une carte. Actuellement plusieurs cartes sont en circulation et aucune n'est restituée malgré la mise en place d'une caution de 12.00€..Compte tenu du nombre de cartes susceptibles d'être distribuées (30 au maximum), Monsieur le Maire propose que soit facturée la remise des cartes aux professionnels (entreprises, agriculteurs...).

■ **Chenille processionnaire du chêne** : Estimant qu'aucun cas de chenille processionnaire du chêne n'a été décelé sur la commune, les élus décident de ne pas donner suite à la demande du FDGDON.

■ **Logement communal** : Il est nécessaire d'effectuer une remise en état d'un logement communal situé au 2 rue de l'Ellé. Le devis relatif aux peintures et tapisseries s'élève à 3 079.20 €.

■ **Etat de catastrophes naturelles** : Par arrêté interministériel du 31 janvier 2014 la commune a été reconnue en état de catastrophes naturelles suite aux intempéries du 23 au 24 décembre 2013. Les habitants doivent en informer leur assurance.

■ **Téléphonie SFR** : Suite aux plaintes enregistrées par les usagers de la téléphonie SFR et pour améliorer le service auquel ils peuvent prétendre, Monsieur le Maire signale qu'un courrier va être expédié à cet opérateur.

■ **ERDF – Elagage des arbres** : Monsieur le maire rappelle qu'ERDF va procéder par l'intermédiaire d'une société privée, à l'élagage des arbres et branches aux abords du réseau basse tension sur l'ensemble de la commune.

■ **SDEM – Bornes électriques** : Il existe une possibilité de faire installer une borne de recharge électrique accélérée (43 kva). La commune s'est déclarée intéressée et envisagerait son installation sur le site de la future station-service.

■ **GDS 56 – Campagne départementale d’analyses d’eau à l’attention des éleveurs du Morbihan :**

La commune a accepté de servir d’intermédiaire entre le groupement de défense sanitaire et les éleveurs afin de mettre en place la campagne d’analyses d’eau pour l’année 2014.

■ **Activité sur la commune :** Monsieur le Maire signale qu’Arnaud LE GAC producteurs de volailles vivantes, prêtes à cuire, œufs, chapons pour les fêtes... est installé sur la commune à Ty Er Yer ☎ 06-82-54-55-51.

■ **Accueil d’une stagiaire :** Lucy DODDS citoyenne anglaise, habitante de Kerguzul, a effectué un stage en mairie pendant 2 semaines. Celui-ci était organisé par le GRETA.

■ **Cas de scabiose (gale) à l’école publique :** la gale est une maladie infectieuse de la peau causée par un parasite de type acarien microscopique. 3 cas ont été décelés à l’école publique de Plouray. Dans son courrier l’agence régionale de santé précisait qu’aucune mesure de prévention n’était nécessaire dans l’établissement scolaire. Malgré cela, les élus ont souhaité procéder à la désinfection des locaux et au nettoyage de tout le linge des lits...

■ **Don du sang :** La prochaine collecte de sang aura lieu le 29 mars 2014 à Plouray.

■ **Illumination de Noël :** Après trois années de location vente, la commune fera l’acquisition des guirlandes pour la somme de 1 497.00 €.

■ **Parcours santé séniors :** le 1^{er} agrès sera mis en place semaine 9.

■ **Bénévole à la biliothèque :** Monsieur Jean-Luc LE LAIN signale qu’une personne bénévole interviendra à la médiathèque.

■ **Décès de la doyenne du Morbihan :** Marie-Louise LE BRIS, née à Plouray le 4 juillet 1905, doyenne des Morbihannais est décédée le 31 janvier dernier à Vannes.

Le 21 février 2014
Le Maire
Michel MORVANT